

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

wifack International Bank publie ci -dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Béchir NEDRI.

BILAN CONSOLIDE Arrêté au 31 Décembre 2015 (Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT		-	-
Créances sur les établissements bancaires et financiers	3	93 385 118	1 156 015
Créances sur la clientèle	4	249 340 040	241 204 767
Portefeuille-titres commercial	5	418 899	4 124 447
Portefeuille d'investissement	6	4 328 860	2 653 860
Valeurs immobilisées	7	3 937 796	4 100 242
Autres actifs	8	4 914 845	3 875 593
TOTAL ACTIF		356 325 558	257 114 924
Passifs			
Banque centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		15 403	2 568 399
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 830 709	3 239 628
Emprunts et ressources spéciales	10	165 626 460	192 051 278
Autres passifs	11	20 804 813	14 390 269
TOTAL PASSIF		189 277 385	212 249 574
Capitaux Propres			
Capital		150 000 000	20 000 000
Prime d'émission		-	9 500 000
Réserves consolidées		10 919 747	9 694 817
Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Autres capitaux propres consolidés		639 638	628 436
Résultats reportés consolidés		159 042	198 414
Effets des modifications Comptables		315 141	155 050
Total des capitaux propres consolidés avant résultat		162 253 568	40 396 717
Résultat consolidé		4 769 260	4 445 649
Total des capitaux propres consolidés		167 022 828	44 842 366
Intérêts des minoritaires		25 345	22 984
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	167 048 173	44 865 350
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		356 325 558	257 114 924

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES
Exercice clos le 31 Décembre 2015
(Exprimé en D.T.)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<i>Passifs éventuels</i>			
Cautions, avals et autres garanties données		-	-
Crédits documentaires		-	-
Actifs donnés en garantie		-	-
<i>Total des Passifs éventuels</i>		-	-
<i>Engagements donnés</i>			
Engagements de financement donnés		9 387 075	11 825 872
Engagement sur intérêts et commissions sur emprunts		12 958 145	16 023 641
Engagements sur titres		-	-
<i>Total des engagements donnés</i>		22 345 220	27 849 513
<i>Engagements reçus</i>			
Engagements de financement reçus		-	-
Garanties reçues	29	29 710 807	24 517 746
Intérêts à échoir sur contrats actifs	28	39 969 100	37 353 591
<i>Total des engagements reçus</i>		69 679 907	61 871 337

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Exercice clos le 31 Décembre 2015
(Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Produits d'exploitation bancaire			
Marges et revenus assimilés	13	24 670 270	22 448 105
Commissions (en produits)	14	1 107 603	2 156 897
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		2 497	199
Revenus du portefeuille d'investissement	15	139 748	15 961
Total des Produits d'Exploitation Bancaire		25 909 118	24 621 162
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	16	(13 263 295)	(11 947 576)
Commissions encourues		(88 616)	(80 352)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(10 628)	-
Total des Charges d'Exploitation Bancaire		(13 362 539)	(12 027 928)
Produit Net Bancaire		12 557 579	12 593 234
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	17	(2 443 372)	(1 269 841)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	18	(77 015)	(100 000)
Autres produits d'exploitation		-	-
Frais de personnel	19	(3 311 171)	(3 178 345)
Charges générales d'exploitation	20	(1 578 968)	(1 668 812)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	21	(259 468)	(269 680)
Résultat d'exploitation		4 887 585	6 106 556
Solde en gain \ perte provenant des Eléments ordinaires		-	-
Impôts sur les bénéfices	22	(115 963)	(1 660 661)
Résultat des activités ordinaires		4 771 622	4 445 895
Part des intérêts minoritaires		(2 362)	(246)
Résultat consolidé		4 769 260	4 445 649
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		315 141	155 050
Résultats consolidés après modifications comptables		5 084 401	4 600 699

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice Clos le 31 Décembre 2015
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Activités d'exploitation			
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (y compris les intérêts)		155 465 372	150 235 880
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(13 904 116)	(11 047 244)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-	-
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		-	-
Titres de placement		-	-
Sommes versées au personnel, fournisseurs et créditeurs divers		(138 381 758)	(171 847 159)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(279 298)	(636 229)
Restitution de la TVA		-	2 433 497
Impôt sur les bénéfices payés		(1 853 419)	(1 945 574)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	23	1 046 781	(32 806 829)
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		207 578	-
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(1 825 000)	(25 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		7 625	(1 040 911)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	24	(1 609 797)	(1 065 911)
Activités de financement			
Emission d'actions		120 000 000	-
Emission d'emprunts		66 931 483	93 893 399
Remboursement d'emprunts		(92 863 611)	(60 717 271)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		(2 600 000)	(2 400 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	25	91 467 872	30 776 128
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation de trésorerie		90 904 856	(3 096 612)
Trésorerie au début de l'exercice		2 712 063	5 808 675
Trésorerie à la clôture de l'exercice		93 616 919	2 712 063

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015 :

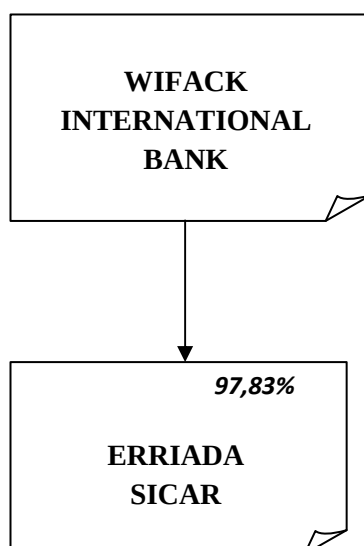
NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE WIFACK INTERNATIONAL BANK :

« **WIFACK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFACK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle, et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

La même assemblée générale extraordinaire a pris la décision d'augmenter le capital de la société pour le porter de **20 millions** de dinars à **150 millions** de dinars.

Le groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK** a été constitué après la création des sociétés suivantes dans le capital desquelles la société **WIFACK INTERNATIONAL BANK** détient des participations :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
ERRIADA SICAR S.A	90.000	10	900.000	2009-2010	97,83%
TOTAL			900.000		



1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK** relatifs à l'exercice 2015 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001 modifiant le code des sociétés commerciales.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de **WIFACK INTERNATIONAL BANK** et de la société composant le groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK** à savoir **ERRIADA SICAR S.A.** Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de se conformer aux principes du groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK**.

1.2- Principes, optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la société mère **WIFACK INTERNATIONAL BANK** et de sa filiale **ERRIADA SICAR** qu'elle contrôle.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Nature du contrôle	Méthode de consolidation retenue
ERRIADA SICAR	Contrôle exclusif	<i>Intégration Globale</i>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition :

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôt sur les sociétés :

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (ou récupérables) au titre du bénéfice imposable (ou de la perte fiscale) d'un exercice.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers consolidés du groupe **WIFACK INTERATIONAL BANK** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises ; et
- les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2 : Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne **NC 41** relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara, et ce à partir de 1er janvier 2008.

La Banque est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « Créances sur la Clientèle » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **WIFACK INTERNATIONAL BANK**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachés** ».

2 -6 : Evaluation des provisions

La Banque constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet du circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

$$\text{Montant de l'engagement} + \text{Loyers impayés} - \text{Agiors réservés} - \text{Intérêts de retard réservés} - \text{Valeur intrinsèque.}$$

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

2-6-1 : Les classes :

Classe	Retard de paiement	Minimum de provision à appliquer par classe
A : Actifs courants	-	-
B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	Moins de 90 jours	-
B2 : Actifs incertains	Entre 90 et 180 jours	20%
B3 : Actifs préoccupants	Entre 180 et 360 jours	50%
B4 : Actifs compromis	Plus que 360 jours	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent:

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-6-2 : La valeur des biens donnés en IJARA :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location
- **Matériel informatique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **60%** par année de location
- **Immeubles (terrain, construction,...)** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location.

2-6-3 : Les garanties reçues

Bien que **WIFACK INTERNATIONAL BANK** détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites.

2-6-4 : La provision collective

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par **WIFACK INTERNATIONAL BANK**.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par la société **WIFACK INTERNATIONAL BANK** pour la détermination de la provision collective se présente ainsi :

- i. Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activité retenues sont :
 - Commerce
 - BTP
 - Industrie
 - Tourisme
 - Agriculture
- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 5 derniers exercices TMMgi selon la formule suivante

$$TMMgi = (\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1}) / n$$

Avec

- Risque additionnel de l'année N = (les engagements 0 et 1 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N) – (les engagements 2, 3 ou 4 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 0 ou 1 à la fin de l'année N) ;
 - TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
- iii. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2015. La formule de calcul est la suivante :

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2014}}$$

- iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2008-2011 :

$$TPMgi = (\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisionssur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N}) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

v. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times TMMgi \times FSi \times TPMgi$$

Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

2-6-5 : La provision additionnelle

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

A : Ancienneté dans la classe B4 ;

N : Année d'arrêt des états financiers ;

M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24.

2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

2-8 : Comptabilisation des revenus

Actuellement, l'activité de la banque se limite au produit « IJARA ».

A ce titre, elle adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats d'IJARA, et ce à partir de 1^{er} Janvier 2008. Elle a opté pour une application rétrospective.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Créances Sur la Clientèle ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 ainsi que les créances rééchelonnées non classées et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

Wifak Bank est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux banques et aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 Décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la société.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers consolidés du groupe sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2015.

2-12 : Faits saillants de la période :

L'exercice 2015 a été marqué par :

- La signature d'une convention d'assistance avec le partenaire technique pour assurer la conversion de la société dans des bonnes conditions.
- La signature d'un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires actuels et futurs de la Banque.
- La réalisation de l'augmentation du capital de la société pour le porter de 20 MDT à 150 MDT.
- L'accomplissement de toutes les formalités Juridiques de la conversion de la société en banque universelle portant la dénomination « **Wifack International Bank** ».
- La conversion de tous les contrats leasing en contrats Ijara.

2-14 : Changement de méthode de présentation

La société a obtenu l'agrément d'exercice de l'activité bancaire ; Par rapport à la situation arrêtée au 31 décembre 2014, les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 sont présentés selon la norme comptable **NCT 21** relative à la Présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les données relatives à l'exercice **2014** ont été, à cette fin, retraité en proforma.

Etant donné que la société est en cours de mise en place des préparatifs nécessaires à l'exercice de l'activité bancaire, son activité se limite actuellement aux opérations IJARA. Par ailleurs, les avoirs de la société se limitent à ceux déposés auprès de diverses banques, ainsi, la rubrique « Créances sur les établissements bancaires et financiers » présente au 31/12/2015 un solde nul.

2-15 : Modification comptable

Outre les intérêts de retard facturés aux clients, la Banque a comptabilisé en 2015 les intérêts de retard dont la probabilité de recouvrement est importante. Ces intérêts, constatés parmi les produits à recevoir, concernent les exercices 2015 et antérieurs. Pour le besoin de comparabilité, les données comparatives au niveau du bilan, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers relatives à l'exercice 2014 ont été retraitées.

Le total des intérêts comptabilisés à cet effet s'élèvent à **839.759 TND** et se répartissent comme suit :

Exercice	Intérêt de retard HT	Effet d'impôt	Intérêt de retard net d'impôt
2013 et antérieurs	238 538	83 488	155 050
2014	246 294	86 203	160 091
2014 et antérieurs	484 832	169 691	315 141
2015	354 927	124 224	230 703
Total	839 759	293 915	545 844

Les données comparatives relatives à l'exercice 2014 ont été affectées comme suit :

Rubrique	Impact/Actif	Impact/Passif	Impact/Résultat
Autres actifs	(+) 484 832		
Effet des modifications comptables		(+) 155 050	
Autres passifs		(+) 169 691	
Intérêt de retard			(+) 246 294
Charge d'impôt			(-) 86 203

NOTE 3 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

L'analyse des Créances sur les établissements bancaires et financiers se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre 2015	2014
Banques	93 179 333	1 143 318
Produits courus	234 172	-
Effets remis à l'encaissement (a)	32 280	10 706
Caisse	1 810	1 991
Total	93 447 595	1 156 015
Provisions sur actifs financiers	(62 477)	-
Créances nettes	93 385 118	1 156 015

(a) : les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « Créances sur la clientèle ». Seuls les effets encaissés à la date de l'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

La valeur nette de créances sur la clientèle, au 31 décembre 2015, a atteint **249.340.040 DT** contre **241.204.767 DT** au 31 décembre 2014, enregistrant une augmentation de **8.135.273 DT**.

Les encours financiers et les créances d'Ijara s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Créances IJARA : Encours Financiers	243 652 591	233 108 906
Créances IJARA (encours des contrats non mis en force)	763 107	3 779 994
Créances IJARA : Impayés et autres facturations	17 994 960	14 767 258
Effet remis à l'encaissement	21 821	19 679
Marges constatées d'Avance	(1 193 394)	(1 113 727)
S/Total	261 239 085	250 562 110
Marges réservées	(817 346)	(664 250)
Provisions – créances sur la clientèle	(11 081 699)	(8 693 093)
	(11 899 045)	(9 357 343)
Solde au 31 Décembre	249 340 040	241 204 767

La répartition de l'encours par secteur au 31 Décembre 2015 est comme suit :

	(en DT)		
Secteur	Encours Mobilier	Encours Immobilier	Total
<i>AGRICULTURE</i>	43 319 776	1 314 061	44 633 837
<i>BTP</i>	36 040 654	2 550 541	38 591 195
<i>INDUSTRIE</i>	46 364 334	447 792	46 812 126
<i>TOURISME</i>	10 737 642	209 935	10 947 577
<i>SERVICE & COMMERCE</i>	95 059 490	7 608 366	102 667 856
Total	231 521 896	12 130 695	243 652 591

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	102 123 992	132 889 240	172 922	219 637	8 246 800	243 652 591
Impayés	84 167	10 483 659	69 282	143 919	4 604 651	15 385 678
Avances et acomptes reçus (a)	(1 635 306)	(1 040 927)	0	0	(154 476)	(2 830 709)
Autres créances	275 600	1 002 353	7 738	16 179	1 307 412	2 609 282
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEs	(1 275 539)	10 445 085	77 020	160 098	5 757 587	15 164 251
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEs (1)	100 848 453	143 334 325	249 942	379 735	14 004 387	258 816 842
Produits réservés		65 650	6 640	15 643	729 413	817 346
Provisions suivant cir 91-24			7 457	63 831	9 629 838	9 701 126
Provisions additionnelles			0	0	110 466	110 466
Provisions collectives		1 270 107	0	0	0	1 270 107
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES (2)		1 335 757	14 097	79 474	10 469 717	11 899 045
Ratio de couverture des créances classées B2, B3 et B4= (2) / (1)			5,64%	20,93%	74,76%	
			72%			

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

Le portefeuille titre commercial se compose principalement d'actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élève au 31 décembre 2015 à **418.899 DT** contre **4.124.447 DT** au 31 décembre 2014.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Titres de participation (a)	3 988 860	2 163 860
Fonds d'investissement (b)	490 000	490 000
Emprunt obligataire national	200 000	200 000
Valeur brute	4 678 860	2 853 860
Provision (c)	(350 000)	(200 000)
Valeur Nette	4 328 860	2 653 860

(a) Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2015 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur Nominale	TOTAL	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD S.A	100	1 000	100 000	2003	3.33%
ERRIADA IMMOB	24 600	5	123 000	2008-2009	12.3%
Société SERP SUD	4 000	10	40 000	2010	10%
INSTITUT DE L'APBEF	1	100	100		-
Société les céramiques du sud	-	-	1 000 000	2013	-
Société Eurocycle	17 857	11,2	125 760	-	-
Société SOTUMAIL	200 000	2,5	500 000	2013	-
Banque d'Affaire de Tunisie BAT	5 000	100	500 000	2015	6,74%
Société JOB BETON	160 000	10	1 600 000	2015	30,65%
TOTAL			3 988 860		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2014 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
SODIS-SICAR S.A	490.000	2003-2004-2005	Fonds Gérés
TOTAL	490.000		

(c) Il s'agit d'une provision pour dépréciation des participations détenues dans le capital de la société **MEDFOOD** pour **250.000 Dinars** ainsi qu'une provision pour dépréciation des participations détenant dans le capital de la société **SERPSUD** sous forme de fonds gérés à travers **ERRYADA SICAR** pour 60 000 dinars.

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

La valeur brute des Valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2015 à **5 695 455 DT.**

Le détail de ces valeurs au 31 décembre 2015 se présente ainsi :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Au 31 Décembre 2015

(Exprimé en dinars)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				Valeur Comptable Nette au 31/12/2015
	au 01/01/2015	Acquisition du 01/01/2015 au 31/12/2015	Cession du 01/01/2015 Au 31/12/2015	au 31/12/2015	au 01/01/2015	Dotations du 01/01/2015 au 31/12/2015	Réintégration des Amortissements du 01/01/2015 au 31/12/2015	Amortissements cumulés au 31/12/2015	
Terrain	2 291 768	-	-	2 291 768	-	-	-	-	2 291 768
Constructions	1 588 423		-	1 588 423	421 730	79 421	-	501 151	1 087 272
Agenc. & Aménag. des constructions	141 184	1 000	-	142 184	80 809	10 269	-	91 078	51 106
Installations générales A.A.I Divers	169 956	11 472	-	181 428	71 959	16 658	-	88 617	92 811
Matériel de transport	754 450	-	97 050	657 400	602 031	59 815	97 050	564 796	92 604
Matériel informatique	380 070	25 003	-	405 073	187 751	49 167	-	236 918	168 155
Equipements de bureau	166 112	271	-	166 383	113 503	12 653	-	126 156	40 227
Autres Immobilisations corporelles	982	-	-	982	387	73	-	460	522
Immobilisations en cours	70 474	32 824	-	103 298	-	-	-	-	103 298
Logiciels	101 625	3 372	-	104 997	100 401	1 317	-	101 718	3 279
Licences	53 520	-	-	53 520	39 751	7 015	-	46 766	6 754
TOTAUX	5 718 564	73 942	97 050	5 695 456	1 618 322	236 388	97 050	1 757 660	3 937 796

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Charges à répartir	729 706	304 340
Avances aux fournisseurs	35 954	35 524
Prêt fonds social, échéances à (-) un an	78 591	58 723
Crédit de TVA à reporter	46 258	1 115 116
Etat, impôts et taxes	1 484 255	69 464
TVA à régulariser	512 235	550 090
Personnel avances	22 834	21 317
Compte d'attente	284 937	71 787
Débiteurs divers	4 238	6 603
Dépôt et cautionnement versées	397 943	614 604
Charges constatées d'avance	215 764	310 156
Produits à recevoir (*)	708 281	540 256
Prêt fonds social, échéances à (+) d'un an	299 488	364 300
Actifs d'impôts différés	122 500	70 000
Clients et comptes rattachés – sociétés du groupe	112 771	-
TCL à régulariser	88 159	88 159
TOTAL VALEUR BRUTE (*)	5 143 914	4 220 439
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(229 069)	(344 846)
TOTAL NET (*)	4 914 845	3 875 593

NOTE 9 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubriques est principalement constitué des avances et sommes à restituer à la clientèle dans le cadre des contrats IJARA.

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Avances et acomptes reçus des clients	2 830 709	3 239 628
Total	2 830 709	3 239 628

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 Décembre 2015 la somme de **165 626 460 DT** contre **192 051 278 DT** au 31 Décembre 2014. Le détail est comme suit :

		(en DT)	
		31 Décembre	
		2015	2014
Emprunts (échéances à plus d'un an)	(a)	60 253 075	77 025 021
Emprunts (échéances à moins d'un an)	(b)	90 115 101	92 531 882
Billets de trésorerie		12 500 000	17 650 000
Dettes rattachées	(c)	2 758 284	3 250 976
Effets escomptés	(d)	-	1 593 399
TOTAL		165 626 460	192 051 278

(a) Les emprunts à plus d'un an au 31 Décembre 2015 s'analysent comme suit :

		31 Décembre	
		2015	2014
▪ Emprunts Obligataires		8 000 000	16 000 000
▪ Emprunts Amen Bank		11 140 650	10 541 695
▪ Emprunts BH		2 968 585	3 911 746
▪ Emprunts ATTIJARI		-	494 274
▪ Emprunts BT		2 400 000	4 800 000
▪ Emprunts ATB		5 653 948	6 669 737
▪ Emprunts BTE		2 986 808	3 922 891
▪ Emprunts STB		3 503 831	8 552 084
▪ Emprunts BTL		2 500 000	3 500 000
▪ Emprunts ABC Bank		4 399 253	6 932 594
▪ Emprunts BNA		6 700 000	11 700 000
▪ Emprunts QNB		10 000 000	
Total		60 253 075	77 025 021

(b) Les emprunts à moins d'un an au 31 Décembre 2015 s'analysent comme suit :

		31 Décembre	
		2015	2014
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire		8 000 000	8 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme		82 115 101	84 531 882
TOTAL		90 115 101	92 531 882

(c) Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

TABLEAU DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en D.T)

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
B.T8	3 000 000	1 200 000	-	600 000	600 000	600 000	-
B.T9	1 000 000	400 000	-	200 000	200 000	200 000	-
B.T10	3 000 000	2 100 000	-	600 000	1 500 000	600 000	900 000
B.T11	1 500 000	1 050 000	-	300 000	750 000	300 000	450 000
B.T12	3 000 000	2 100 000	-	600 000	1 500 000	600 000	900 000
B.T13	500 000	350 000	-	100 000	250 000	100 000	150 000
B.T14	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
	16 000 000	11 200 000	-	6 400 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000
BTE 3	5 000 000	312 500	-	312 500	-	-	-
BTE 4	5 000 000	4 792 365	-	869 475	3 922 890	936 082	2 986 808
	10 000 000	5 104 865	-	1 181 975	3 922 890	936 082	2 986 808
STB 5	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000
STB 6	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000
STB 7	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000
STB 8	3 000 000	1 567 761	-	615 677	952 084	648 254	303 830
STB 9	2 000 000	1 000 000	-	400 000	600 000	400 000	200 000
STB 10	1 000 000	500 000	-	200 000	300 000	200 000	100 000
STB 11	1 000 000	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000
STB 12	3 000 000	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
STB 13	6 000 000	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
	25 000 000	13 567 761	-	5 015 677	8 552 084	5 048 254	3 503 830
BTL 1	2 000 000	447 310	-	447 310	-	-	-
BTL 2	2 000 000	468 152	-	468 152	-	-	-
BTL 3	3 000 000	714 236	-	714 236	-	-	-
BTL 4	1 500 000	355 973	-	355 973	-	-	-
BTL 5	1 500 000	352 941	-	352 941	-	-	-
BTL 6	3 000 000	2 700 000	-	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
BTL 7	2 000 000	1 800 000	-	400 000	1 400 000	400 000	1 000 000
	15 000 000	6 838 612	-	3 338 612	3 500 000	1 000 000	2 500 000
ATTIJARI.B 6	1 000 000	50 000	-	50 000	-	-	-
ATTIJARI.B 7	1 000 000	50 000	-	50 000	-	-	-
ATTIJARI.B 8	3 000 000	450 000	-	450 000	-	-	-
ATTIJARI.B 9	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATTIJARI.B 10	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATTIJARI.B 11	2 000 000	762 176	-	425 590	336 586	336 586	-
ATTIJARI.B 12	1 000 000	381 151	-	212 840	168 311	168 311	-
	10 000 000	1 993 327	-	1 488 430	504 897	504 897	-
BNA 1	3 000 000	1 200 000	-	600 000	600 000	600 000	-
BNA 2	4 000 000	1 800 000	-	800 000	1 000 000	800 000	200 000
BNA 3	3 000 000	1 350 000	-	600 000	750 000	600 000	150 000
BNA 4	3 000 000	1 500 000	-	600 000	900 000	600 000	300 000
BNA 5	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
BNA 6	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
BNA 7	5 000 000	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	1 000 000	2 750 000
BNA CUN 1	5 000 000	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	1 000 000	3 000 000

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
	25 000 000	16 700 000	-	5 000 000	11 700 000	5 000 000	6 700 000
BH 09	5 000 000	4 790 034	-	878 289	3 911 746	943 161	2 968 585
	5 000 000	4 790 034	-	878 289	3 911 746	943 161	2 968 585
ATB6	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATB7	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATB8	1 000 000	150 000	-	150 000	-	-	-
ATB9	2 000 000	900 000	-	400 000	500 000	400 000	100 000
ATB10	1 500 000	675 000	-	300 000	375 000	300 000	75 000
ATB11	1 500 000	710 526	-	315 790	394 736	315 788	78 948
ATB12	5 000 000	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ATB13	3 000 000	3 000 000	-	600 000	2 400 000	600 000	1 800 000
ATB14	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	400 000	1 600 000
	18 000 000	9 735 526	2 000 000	3 065 790	8 669 736	3 015 788	5 653 948
ABC 1	3 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ABC 2	2 000 000	666 666	-	666 666	-	-	-
ABC 5	2 000 000	1 333 333	-	666 667	666 667	666 667	-
ABC 6	1 000 000	666 667	-	333 333	333 333	333 333	-
ABC 10	7 000 000	6 406 245	-	1 253 250	5 152 995	1 344 693	3 808 302
ABC 11	1 000 000	958 020	-	176 207	781 812	190 861	590 951
ABC 12	1 500 000	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
ABC 13	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
ABC 14	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ABC 15	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	-
ABC 16	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
	21 000 000	14 030 930	2 000 000	7 096 123	8 934 807	4 535 554	4 399 253
AMEN BANK10	2 000 000	214 286	-	214 286	-	-	-
AMEN BANK11	1 500 000	160 713	-	160 713	-	-	-
AMEN BANK12	2 500 000	178 571	-	178 571	-	-	-
AMEN BANK13	1 500 000	160 713	-	160 713	-	-	-
AMEN BANK14	1 000 000	111 112	-	111 112	-	-	-
AMEN BANK15	1 500 000	115 386	-	115 386	-	-	-
AMEN BANK16	1 000 000	76 924	-	76 924	-	-	-
AMEN BANK17	1 000 000	111 108	-	111 108	-	-	-
AMEN BANK23	1 000 000	50 000	-	50 000	-	-	-
AMEN BANK24	1 000 000	100 000	-	100 000	-	-	-
AMEN BANK25	1 000 000	100 000	-	100 000	-	-	-
AMEN BANK26	1 500 000	150 000	-	150 000	-	-	-
AMEN BANK27	3 500 000	525 000	-	525 000	-	-	-
AMEN BANK28	1 000 000	331 326	-	217 729	113 597	113 597	-
AMEN BANK29	1 000 000	329 069	-	216 248	112 821	112 821	-
AMEN BANK30	1 000 000	329 599	-	216 533	113 066	113 066	-
AMEN BANK31	1 000 000	481 066	-	207 467	273 599	217 569	56 030
AMEN BANK32	1 000 000	480 956	-	207 165	273 791	217 657	56 134
AMEN BANK33	2 000 000	1 167 766	-	404 435	763 331	427 148	336 183
AMEN BANK34	1 000 000	584 453	-	202 324	382 129	213 786	168 343
AMEN BANK35	1 000 000	616 371	-	199 862	416 509	205 363	211 146
AMEN BANK36	1 000 000	650 000	-	200 000	450 000	200 000	250 000
AMEN BANK37	2 000 000	1 714 286	-	285 716	1 428 570	285 714	1 142 856
AMEN BANK38	2 000 000	1 785 714	-	285 714	1 500 000	285 714	1 214 286
AMEN BANK39	2 000 000	1 857 143	-	285 715	1 571 428	285 714	1 285 714

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
AMEN BANK40	2 000 000	1 857 143	-	285 714	1 571 429	285 714	1 285 715
AMEN BANK41	2 000 000	1 857 143	-	285 714	1 571 429	285 714	1 285 715
AMEN BANK42	1 500 000	-	1 500 000	58 804	1 441 196	263 101	1 178 095
AMEN BANK43	1 500 000	-	1 500 000	73 065	1 426 935	296 687	1 130 249
AMEN BANK44	2 000 000	-	2 000 000	87 816	1 912 184	371 999	1 540 186
	45 000 000	16 095 848	5 000 000	5 773 833	15 322 014	4 181 365	11 140 650
QNB 1	4 000 000	-	4 000 000	600 000	3 400 000	800 000	2 600 000
QNB 2	3 000 000	-	3 000 000	450 000	2 550 000	600 000	1 950 000
QNB 3	3 000 000	-	3 000 000	450 000	2 550 000	600 000	1 950 000
QNB 4	3 000 000	-	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
QNB 5	2 000 000	-	2 000 000	200 000	1 800 000	400 000	1 400 000
	15 000 000	-	15 000 000	2 000 000	13 000 000	3 000 000	10 000 000
ELBARAKA 1	19 500 000	29 500 000	-	3 000 000	26 500 000	26 500 000	-
ELBARAKA 2	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
ELBARAKA 3	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
ELBARAKA 3	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
	30 000 000	29 500 000	10 500 000	3 000 000	37 000 000	37 000 000	-
EZZITOUNA 1	10 000 000	8 500 000	-	-	8 500 000	8 500 000	-
EZZITOUNA 2	1 500 000	1 500 000	-	-	1 500 000	1 500 000	-
EZZITOUNA 3	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
EZZITOUNA 4	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
	14 500 000	13 000 000	-	3 000 000	10 000 000	10 000 000	-
Takafulia 1	2 000 000	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 500 000	-
Takafulia 2	650 000	650 000	-	650 000	-	-	-
Takafulia 3	350 000	350 000	-	350 000	-	-	-
Takafulia 4	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-
Takafulia 5	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-
	5 500 000	3 000 000	2 500 000	2 000 000	3 500 000	3 500 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2010	20 000 000	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	4 000 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2013	20 000 000	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	4 000 000	8 000 000
	40 000 000	24 000 000	-	8 000 000	16 000 000	8 000 000	8 000 000
BT SOTUGAR1	450 000	450 000	-	450 000	-	-	-
BT SOTUGAR2	700 000	700 000	-	700 000	-	-	-
	1 150 000	1 150 000	-	1 150 000	-	-	-
Crédit Moudharba 1	250 000	-	250 000	-	250 000	250 000	-
Crédit Moudharba 2	300 000	-	300 000	-	300 000	300 000	-
Crédit Moudharba 3	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
	1 050 000	-	1 050 000	-	1 050 000	1 050 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 7	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 8	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 9	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 10	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 11	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	-
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
BT Amen Invest 1	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT Amen Invest 2	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT Amen Invest 3	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
BT Amen Invest 4	1 000 000	-	1 500 000	1 500 000	-	-	-

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 015	Rembours 2 015	Soldes 31/12/2015	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
BT Amen Invest 5	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-
BT QNB	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
BT QNB 2	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-
FCP TUNISIAN PRUDENCE	250 000	-	250 000	250 000	-	-	-
FCP VIVEO NOUV.INTRODU	200 000	-	200 000	200 000	-	-	-
TRADERS INVE.MANAG.	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
STARTUP FACTORY SEED FUND	200 000	-	200 000	200 000	-	-	-
CAPITALEASE SEED FUND	100 000	-	100 000	100 000	-	-	-
CDC	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
Hifadh 1	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
Hifadh 2	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
Hifadh 3	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
Amen Tresor	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-
ATD SIACR 1	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
ATD SIACR 2	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
	41 750 000	16 500 000	25 750 000	29 750 000	12 500 000	12 500 000	-
Escompte traite	1 593 399	1 593 399	-	1 593 399	-	-	-
Escompte traite	3 131 483	-	3 131 483	3 131 483	-	-	-
	4 724 882	1 593 399	3 131 483	4 724 882	-	-	-
TOTAL	343 674 882	188 800 303	66 931 483	92 863 611	162 868 175	102 615 101	60 253 075

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique au 31/12/2015 a atteint **20 804 813 DT** contre **14 390 269 DT** au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Fournisseurs d'immobilisations Ijara	5 180 247	3 052 926
Fournisseurs factures non parvenues	1 588 417	4 556 276
Fournisseurs d'immobilisations Ijara, effets à payer	10 800 770	3 964 504
Fournisseurs divers	161 423	205 444
Dettes provisionnées pour congés payés	548 700	491 126
Personnel, rémunérations dues	1 230	2 014
Avance sur TFP	41 940	13 178
Etat impôts et taxes	511 594	288 839
Organismes sociaux	137 612	123 700
Charges à payer	1 208 958	821 336
Compte d'attente	33 108	73 231
Assurances	673	5 503
Impôt sur les bénéfices de la période (*)	326 465	550 247
Assurance clients	174 929	172 743
Provision pour indemnité de départ à la retraite	88 747	69 202
TOTAL (*)	20 804 813	14 390 269

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 Décembre 2015 se sont élevés à **167 022 828 DT** contre **44 842 366 DT** au 31 Décembre 2014.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	31 Décembre	
	2015	2014
Capital	150 000 000	20 000 000
Prime d'émission (*)	-	9 500 000
Réserves légales consolidés	1 352 230	1 139 817
Fonds social	639 638	628 436
Réserves pour réinvestissements exonérés	7 810 000	6 410 000
Fonds pour risques bancaires généraux	220 000	220 000
Autres réserves consolidés (*)	1 757 517	2 145 000
Résultats reportés consolidés	159 042	198 414
Effet des modifications comptables	315 141	155 050
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDESAVANT RESULTAT DE LA PERIODE	162 253 568	40 396 717
Résultat consolidé de la période	4 769 260	4 445 649
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AVANT AFFECTATION – Part du groupe	167 022 828	44 842 366
INTERETS DES MINORITAIRES	25 345	22 984

(*) Suite à la décision de l'AGE du 28/08/2015 d'incorporer une partie des réserves pour un montant de **10 000 000 DT** par l'attribution des actions gratuites lors de la 1^{ère} phase de l'augmentation, les primes d'émission ont été diminué de **9 500 000 DT** et les autres réserves pour **500 000 DT**.

Le résultat par action se présente ainsi comme suit :

	31 Décembre	
	2015	2014
Résultat par action	0,16	1,11

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 Décembre 2015

(Exprimé en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvestissement	Autres Réserves	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2014 avant retraitement	20 000 000	9 500 000	1 139 817	628 436	6 410 000	2 365 000	198 414	-	4 285 558	44 527 225
Retraitement 2014 – Effet des modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	155 050	160 091	315 141
Solde au 31 Décembre 2014 après retraitement	20 000 000	9 500 000	1 139 817	628 436	6 410 000	2 365 000	198 414	155 050	4 445 649	44 842 366
Augmentation de Capital Social	130 000 000	(9 500 000)	-	-	-	(500 000)	-	-	-	120 000 000
Reclassement - Effet des modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	160 091	(160 091)	-
Affectations approuvées par l'AGO su 05/06/2015	-	-	212 413	-	1 400 000	112 517	(39 372)	-	(1 685 558)	-
Dividendes versés en 2015 sur le bénéfice de l'année 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 600 000)	(2 600 000)
Intérêts sur fonds social	-	-	-	11 202	-	-	-	-	-	11 202
Résultat au 31 Décembre 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	4 769 260	4 769 260
Solde au 31 Décembre 2015	150 000 000	-	1 352 230	639 638	7 810 000	1 977 517	159 042	315 141	4 769 260	167 022 828

NOTE 13 : MARGES ET REVENUS ASSIMILES

L'évolution des emplois et des ressources au cours de l'exercice 2015 accompagnée du renforcement des produits et de la maîtrise des charges, a permis de dégager des revenus d'un montant de **24 670 270 DT** contre **22 448 105 DT** au 31/12/2014 enregistrant, ainsi une amélioration de **2 222 165 DT** soit **9,9 %**.

L'analyse des revenus IJARA se présente ainsi :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Revenus d'Ijara	23 636 101	21 521 068
Variation des produits réservés	(153 095)	(93 626)
Autres Produits IJARA	927 078	1 005 031
Revenu des dépôts auprès des établissements financiers	260 186	15 632
Total des marges et revenus assimilés	24 670 270	22 448 105

NOTE 14 : COMMISSIONS

Le détail de cette Rubrique au 31/12/2015 est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Frais de rejet	420 081	366 728
Frais de dossiers et de suivi	246 133	272 767
Frais de résiliation	409 389	1 517 402
Commission d'étude	32 000	-
Total	1 107 603	2 156 897

NOTE 15 : REVENU DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique a enregistré une valeur de **139 748 DT** au 31/12/2015 contre **15 961 DT** soit une augmentation de **123 787 DT**.

NOTE 16 : INTERET ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique a atteint **13 263 295 DT** au 31/12/2015 contre **11 947 576 DT** au 31/12/2014, soit une variation de **1 315 719 DT**. Il représente les charges financières sur les crédits obtenus.

**NOTE 17 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS
SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIFS**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à **2 443 372 DT** contre **1 269 841 DT** au 31 Décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	3 036 295	2 478 544
Dotations aux provisions collectives	200 000	99 042
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	95 797	156 459
Reprises de provisions suite aux recouvrements des créances	(847 689)	(1 464 204)
Reprise sur provision sur autres actifs	(149 096)	-
Pertes sur créances	108 065	-
TOTAL	2 443 372	1 269 841

**NOTE 18 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS
SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

Le solde de cette rubrique a atteint **77 015 DT** au 31 Décembre 2015 contre **100 000 DT** au 31 Décembre 2014.

NOTE 19 : FRAIS DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Salaires et compléments de salaires	2 688 101	2 489 423
Dotations aux provisions pour congés à payer	56 566	185 278
C.N.S.S	493 901	414 859
Accident de travail	11 708	10 971
Assurance groupe	41 349	41 735
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	19 546	36 079
Total des charges de personnel	3 311 171	3 178 345

NOTE 20 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2015 à **1 578 968 DT** contre **1 668 812 DT** au 31 décembre 2014. Elles sont analysées comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Achat fournitures	119 184	169 917
Carburant	48 317	59 993
Impôts et taxes	212 046	418 574
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	413 734	306 409
Frais postaux et télécommunication	153 730	174 945
Entretien, réparation et maintenance	181 393	156 084
Déplacements, missions et réceptions	80 753	68 918
Dons et subventions	11 000	6 371
Location	100 152	81 266
Jetons de présence	106 875	73 125
Charges BVMT & STICODEVAM	32 355	26 270
Publicité publication et relations publiques	39 954	39 418
Primes d'assurance	36 550	39 867
Etude, recherche	12 982	15 972
Electricité et eau	29 563	23 387
Autres	380	8 296
TOTAL	1 578 968	1 668 812

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une diminution de **10 212 DT** par rapport au 31 décembre 2014. Elles se détaillent au 31 Décembre 2015 comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 332	7 415
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	228 056	239 184
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	23 080	23 081
Total	259 468	269 680

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 22 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%**.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu d'un réinvestissement d'un montant de **4 500 000 DT** et de la déductibilité des provisions sur dépréciation des créances, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2015 comparé à l'année 2014 se présente comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Impôt sur les bénéfices (*)	168 463	1 730 661
Produit d'impôt différé	(52 500)	(70 000)
Impôt sur les bénéfices de la période (*)	115 963	1 660 661

(*) : Les données relatives à l'exercice 2014 sont retraité suite à la modification comptable (Cf. Note 2 – 15)

NOTE 23 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 31 Décembre 2015 à **1 046 781 DT** contre **(-) 32 806 829 DT** au 31 Décembre 2014.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2015	2014
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (y compris les intérêts)	155 465 372	150 235 880
Charges d'exploitation bancaire décaissées (Intérêts sur Crédits et Commissions)	(13 904 116)	(11 047 244)
Sommes versées au personnel, aux Fournisseurs et créiteurs divers	(138 381 758)	(171 847 159)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(279 298)	(636 229)
Restitution de la TVA	-	2 433 497
Impôts sur les bénéfices payés	(1 853 419)	(1 945 574)
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	1 046 781	(32 806 829)

NOTE 24 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2015, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent **(-) 1 609 797 DT** contre **(-) 1 065 911 DT** au 31 décembre 2014 présentant le détail suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre 2015	2014
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	207 578	-
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	(1 825 000)	(25 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	7 625	(1 040 911)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(1 609 797)	(1 065 911)

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 Décembre 2015, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de **91 467 872 DT** contre **30 776 128 DT** au 31 Décembre 2014.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi :

	(En DT)	
	31 Décembre 2015	2014
Emission d'actions	120 000 000	-
Emission d'emprunts	66 931 483	93 893 399
Remboursement d'emprunts	(92 863 611)	(60 717 271)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés	(2 600 000)	(2 400 000)
TOTAL	91 467 872	30 776 128

NOTE 26 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2015** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 25 mars 2016, date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration de la société ; et ce en ce qui concerne notamment l'amélioration ou la détérioration de la situation des clients.

Par ailleurs, aucun événement significatif n'est enregistré au cours de la période postérieure à la date de clôture.

NOTE 27 : PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ ERRYADA IMMOBILIERE	Société à dirigeants communs
▪ STB MANAGER	
▪ SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES	
▪ Société appartenant au Groupe BEN AYED	
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	Sociétés détenues par l'administrateur
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	HEDI BEN AYED
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	
- Société SITEL	
- Société METALSHIP	
- Société INTER FER FORGE	
- Société C.C.P.S	
- Société PROSID SUD	
- Société d'étude et de construction métallique	
- Société INTERCHAUX	

Opérations réalisées avec la société STB MANAGER

La société a conclu, au cours de l'exercice 2015, avec la société « STB MANAGER », gestionnaire des fonds SICAV L'EPARGNANT, 5 conventions portant sur l'émission de certificats de dépôt et ce tel que ci-dessous détaillé :

Type	Date de souscription	Date d'échéance	Montant	Taux	Charge d'intérêt
Certificat de dépôt	05/01/2015	15/04/2015	2 000 000	7,25%	39 483
Certificat de dépôt	17/02/2015	26/08/2015	2 000 000	7,25%	73 707
Certificat de dépôt	24/03/2015	30/09/2015	1 500 000	7,25%	36 854
Certificat de dépôt	15/04/2015	14/07/2015	2 000 000	7,25%	35 605
Certificat de dépôt	10/07/2015	06/01/2016	1 500 000	7,25%	52 473
Certificat de dépôt	14/07/2015	10/01/2016	2 000 000	7,25%	69 964
Certificat de dépôt	26/08/2015	22/02/2016	2 000 000	7,25%	69 964
Certificat de dépôt	30/09/2015	28/03/2016	1 000 000	7,25%	34 982
Total					413 032

Opérations réalisées avec le groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent **48** contrats IJARA et se détaillent comme suit :

Société	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2015	Impayés au 31/12/2015	Produits de l'exercice 2015
Société PROSID	9	438 692	26	37 132
Société ELECTRIA	1	10 117	1	1 490
Société INTERMETAL SA	4	13 440	2	1 689
Société Nouvelle de Construction SNC	16	520 944	39	56 007
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	75 482	3	7 632
Société TRANSIDER	1	1	1	0
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	19 617	2	5 670
Société Sens Inverse	2	33 194	2	3 422
Société METALSHIP	1	15 174	16	1 416
Société C.C.P.S	2	8 138	1	1 489
Société SAMFI	2	36 500	(790)	2 474
Société Inter Fer Forger	1	43 945	2	5 336
Société d'étude et de construction métallique	1	85 742	0	3 517
Société INTERCHAUX	2	373 782	0	638
Société PROSID SUD	1	113 436	101	6 652
Total	48	1 788 204	(594)	134 564

En 2015, **WIFACK INTERNATIONAL BANK** a conclu **9** contrats avec des sociétés appartenant au groupe **HEDI BEN AYED** se détaillant comme suit :

Société	Nombre de contrats	Financement en hors taxes
Société Nouvelle de Construction SNC	1	40 306
Société PROSID	2	209 247
Société Technique Industrielle et Commerciale	1	21 518
Société d'Etude et de Construction Métallique	1	97 649
Société INTERCHAUX	1	333 866
Société PROSID SUD	1	137 222
Société INTERCHAUX	1	40 123
Société SAMFI	1	33 007
Total		912 938

NOTE 28 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

Les intérêts à échoir sur contrats actifs présentent au 31 Décembre 2015 un total de **39 969 100 DT** contre **37 353 591 DT** au 31 Décembre 2014. Leur détail se présente ainsi :

		(en DT)	
Intérêts à échoir sur contrats actifs		31/12/2015	31/12/2014
	à moins d'1 an	19 707 155	18 312 034
	entre 1 et 5 ans	19 900 758	18 482 465
	à plus de 5 ans	361 187	559 092
Total		39 969 100	37 353 591

NOTE 29 : GARANTIES RECUES

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2015	31/12/2014
Garanties réelles reçues des clients	26 945 123	21 418 784
Garanties financières – SOTUGAR	2 765 684	3 098 962
Total	29 710 807	24 517 746

Tunis le 29 Avril 2016

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE WIFACK INRTERNATIONAL BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe WIFACK INTERNATIONAL BANK arrêtés au 31 Décembre 2015

Messieurs les actionnaires,

En vertu de l'article 471 du code des sociétés commerciales et de l'article 35 de la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « **WIFACK INTERNATIONAL BANK** » arrêtés au **31 Décembre 2015** comprenant le bilan ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015, et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés dégagent un total du bilan de **356 325 558 DT**, un résultat consolidé de **4 769 260 DT** et une augmentation de la trésorerie de **90 904 856 DT** et sont arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois, à la réglementation en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer sur ces états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles régissant la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les présentations d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Opinion

Compte tenu des diligences accomplies, nous certifions que les états financiers consolidés du groupe « **WIFACK INTERNATIONAL BANK** » arrêtés au 31 Décembre 2015, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes du Groupe «**WIFACK INTERNATIONAL BANK**», fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

TCA

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Béchir NEDRI